

**REGLEMENT DU JEU INTERNET**  
**« CLUB EUROPE 1 »**  
**Saison 2024/2025**  
**Additif N°22**

EUROPE 1 DIGITAL organise un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé « Jeu Club Europe 1 » dont le règlement doit être complété par additif.

Le présent additif modifie ou complète selon le cas ledit règlement pour la Période de Jeu du 7 mai 2025 à 12h00 au 18 mai 2025 à 23h59.

Les termes utilisés avec des majuscules sont définis dans le règlement.

➤ **Pour l'application des articles 3 et 4 :**

L'annexe comportant la question et la bonne réponse correspondante est non disponible par le public avant la fin de la Période de Jeu précitée.

➤ **Pour l'application de l'article 6 :**

1 (un) gagnant sera tiré au sort parmi les participants inscrits ayant répondu correctement à la question.

- Détail du lot :

⇒ **1 lot « 2 places pour assister au concert de l'artiste Nicoletta le 11 juin 2025 à 20h00 à la Cathédrale de Sens »** d'une valeur unitaire de 84 (quatre-vingt-quatre) euros

Le gagnant et son accompagnateur s'engagent à respecter les éventuelles conditions d'accès au site liées au contexte sanitaire au moment du concert ; c'est-à-dire la présentation d'un pass vaccinal ou sanitaire ou tout autre document demandé en fonction de la réglementation en vigueur au moment du concert.

La Société Organisatrice ne sera en aucun cas tenue responsable en cas d'accident et/ou de tout incident survenu à l'occasion du concert. La Société Organisatrice ne sera en aucun cas tenue responsable en cas d'annulation du concert. Le gagnant et son accompagnateur devront se rendre sur les lieux du concert par leurs propres moyens.